

Le nouvel âge de la citoyenneté mondiale

Par Louis Lourme - Presses Universitaires de France, 2014

<https://shs.cairn.info/le-nouvel-age-de-la-citoyennete-mondiale--9782130625476?lang=fr>

La période contemporaine a changé la donne du cosmopolitisme. L'idéal ancien a toujours désigné la représentation personnelle qu'un individu pouvait se faire de lui-même ; or, aujourd'hui, il prend un sens nouveau. Ce livre cherche à établir que la citoyenneté mondiale gagne progressivement un sens juridique et politique. Être « citoyen du monde » n'est plus seulement une façon de parler, mais se met à désigner une nouvelle modalité de la citoyenneté. L'auteur cherche d'abord à montrer ce qui change à l'époque contemporaine pour qu'une telle acception juridique et politique de la citoyenneté mondiale devienne possible. Il explique ensuite la manière dont ce nouvel usage de la citoyenneté mondiale se traduit dans les faits, notamment en analysant l'idée de société civile mondiale. Il se demande alors quelles sont les réformes et les innovations qui, sur le plan institutionnel, donneraient plus de corps à la citoyenneté mondiale – en ne négligeant pas de se demander si cela est réalisable et souhaitable. Il analyse enfin tout ce que ce nouvel usage de la citoyenneté mondiale change sur le concept de citoyenneté lui-même.

Quelle réalité politique pour la notion de « citoyenneté mondiale » ? - Pages 7 à 12

On se souvient peu, aujourd'hui, de l'histoire Garry Davis. Ce vétéran américain de la Seconde Guerre mondiale est notamment celui qui, en mai 1948, se rendit à l'ambassade américaine à Paris afin de renoncer volontairement à la nationalité américaine, geste qui devait lui permettre d'affirmer en même temps sa citoyenneté mondiale. S'il prit soin d'informer immédiatement la presse de son acte, ce n'est pourtant pas ce renoncement qui le rendit célèbre. Sa renommée ne vient pas non plus du fait qu'il ait imprimé lui-même, trois mois plus tard (et après avoir déchiré le titre de séjour provisoire accordé par le gouvernement français), une carte d'identité de citoyen du monde. Si le nom de Garry Davis fut pour quelque temps sur toutes les lèvres et s'il est encore connu de nos jours, c'est principalement pour un coup d'éclat médiatique. L'ONU siégeait alors pour quelques mois au Palais de Chaillot, à Paris. Les jardins du palais étaient donc devenus, de septembre à décembre 1948, un territoire international. C'est pour cette raison que, du 12 au 19 septembre, Garry Davis y planta une tente, déterminé à rester le plus longtemps possible. L'événement fut, à l'époque, largement suivi par les médias, et il eut le temps de se déclarer face aux micros « premier citoyen du monde » avant d'être expulsé par la police française au bout de quelques jours. Son idée était la suivante : s'installer sur ce territoire international et exiger une loi internationale pour le gouverner, lui qui n'avait plus de nationalité...

Chapitre I. Le sentiment d'un monde commun - Pages 13 à 52

Partons d'un constat : ce que nous pourrions appeler la conscience cosmopolitique (c'est-à-dire le fait de se sentir habiter un monde commun) a très largement étendu son empire à l'époque moderne, jusqu'à cesser aujourd'hui d'être seulement le fait de quelques-uns, le produit de la pensée de quelques sages éclairés (comme ce fut le cas de l'Antiquité au xviii^e siècle). Cette conscience cosmopolitique se trouve en quelque sorte rendue plus commune et plus communément partagée de nos jours. Or le constat de ce processus de démocratisation du cosmopolitisme appelle plusieurs remarques préliminaires.

1/ Tout d'abord, aussi répandue parmi les contemporains qu'ait pu devenir la conscience cosmopolitique, il convient de bien mesurer qu'il s'agit en réalité d'une idée qui reste très vague. En effet, il est bien difficile de savoir ce que chacun peut mettre derrière le fait de se sentir habiter un monde commun.

2/ Par ailleurs, cette prise de conscience n'est ni uniforme (il y a différentes façons de se sentir concerné par le devenir du monde et de ses habitants) ni régulière (les événements en font varier l'intensité et le cours). Si l'on peut voir des signes tangibles de ce développement de la conscience cosmopolitique (notamment dans la multiplication des organisations mondiales ou dans les différents mouvements mondiaux capables de mobiliser sur l'ensemble de la planète des militants autour de causes communes), ces deux premières remarques nous obligent donc à un travail de clarification conceptuelle...

Chapitre II. L'impératif cosmopolitique - Pages 53 à 108

Nous avons cherché, dans le chapitre précédent, à décrire le processus de démocratisation du cosmopolitisme et à montrer dans le même temps que ce processus ne peut pas suffire à justifier le projet d'un cosmopolitisme institutionnel – c'est-à-dire reposant sur des institutions permettant d'encadrer une citoyenneté mondiale devenue effective sur les plans juridique et politique, et non plus seulement moral. Ce que nous avons appelé l'« habitation du monde » n'est donc pas synonyme de véritable citoyenneté mondiale, et le développement de la conscience cosmopolitique, aussi important qu'il puisse être pour donner une densité humaine à un projet de cosmopolitisme politique, n'aboutit pas mécaniquement à une forme de gouvernance définie, ni ne suffit à la justifier. Il faut alors un autre fondement que cette conscience-là pour le cosmopolitisme politique dont nous analyserons les cadres généraux aux chapitres suivants. Notre principal argument en faveur du cosmopolitisme politique consiste en un diagnostic sur l'état du monde, qui suppose un changement de paradigme en matière de relations internationales et d'exercice de la souveraineté. Il s'agit donc pour nous de montrer, d'une part, dans quelle mesure la conception moderne de la souveraineté (ce qu'on appelle le modèle westphalien) est dépassée par la réalité politique contemporaine et, d'autre part, ce que la situation de risques globaux implique en matière d'innovations politiques.

Les traités de Westphalie furent signés en 1648...

Chapitre III. La société civile mondiale - Pages 109 à 154

De la même manière que la vie politique d'un pays ne se résume pas à la vie de ses institutions étatiques mais se construit aussi à partir d'autres formes d'organisations collectives (celles de la société civile), la vie politique internationale ne se résume pas aux institutions politiques qui la composent. L'état politique actuel du monde n'est ni un désert, ni seulement une construction institutionnelle en train de se mettre en place ; il est bien plutôt caractérisé par un développement très conséquent du nombre des organisations non étatiques qui structurent la réalité du monde politique et contribuent à orienter la gouvernance globale dans les différents domaines de la vie des habitants de la planète (économie, santé, justice, démocratie, énergie, écologie, etc.). C'est cette vie politique se déroulant dans d'autres espaces que le pouvoir politique institutionnel qui nous intéressera ici, considérant qu'elle est un élément fondamental du cosmopolitisme politique contemporain. Le travail sur la dimension institutionnelle qui caractérise les penseurs de la démocratie cosmopolitique s'articule très fondamentalement avec cet aspect non institutionnel de la société civile mondiale, souvent laissé de côté dans les analyses et les critiques issues des milieux de spécialistes de la théorie politique et de la philosophie politique. Ce chapitre entend donc tout d'abord analyser la réalité de la société civile mondiale, avant de chercher à établir sa nature cosmopolitique, pour montrer que celle-ci est constitutive du cosmopolitisme politique et qu'elle en est même, sous bien des aspects, la condition pratique...

Chapitre IV. La voie institutionnelle - Pages 155 à 220

Dans les précédents chapitres, nous avons dressé le constat d'un monde dont l'existence est devenue de plus en plus sensible à ses habitants, où les réseaux d'obligations (politiques, économiques, juridiques, militaires, culturels, etc.) se multiplient à toutes les échelles, et, surtout, où les risques sont devenus mondiaux. Nous l'avons dit : ce constat n'est pas neutre sur le plan politique. Le chapitre précédent, en particulier, a voulu établir la manière dont les acteurs de la politique non institutionnelle s'emparent progressivement de cette nouvelle réalité, contribuant par là à en renforcer l'épaisseur. Dans le cadre de ce cosmopolitisme de fait, la citoyenneté du citoyen du monde est une citoyenneté au sens d'une activité politique volontaire, mais pas au sens fort d'un statut juridico-politique (dont les individus sont dotés dans l'usage classique de ce concept). Nous l'avons vu, être « citoyen du monde » désigne alors un engagement particulier pour des causes mondiales (cosmopolitisme « actif » des militants des mouvements transnationaux qui fondent leur action sur le sentiment d'appartenir à la planète) et qui n'est plus réservé à quelques-uns seulement (au sage de l'Antiquité ou au philosophe éclairé des Lumières).

Mais peut-on dépasser ce sens-là de la citoyenneté dans le cadre de la citoyenneté mondiale ? Penser les conditions de possibilité de ce dépassement, voilà toute l'ambition du cosmopolitisme institutionnel développé, depuis les années 1990, par ceux qu'on appelle les penseurs de la « démocratie cosmopolitique ».

Chapitre V. Vers une citoyenneté multiple - Pages 221 à 258

La démocratie cosmopolitique doit être considérée prioritairement comme une théorie de la démocratie plus que comme une théorie du cosmopolitisme à proprement parler, car elle est avant tout la conceptualisation de la démocratie à plusieurs niveaux. Pourquoi alors parler de « cosmopolitisme institutionnel » pour désigner un tel projet de démocratie transnationale ? Si le cosmopolitisme est effectivement atteint par la démocratie cosmopolitique, il ne l'est que comme effet secondaire de ce processus de démocratisation des différents niveaux de gouvernance. En d'autres termes, ce qui est visé par la démocratie cosmopolitique est prioritairement le développement de la démocratie, et c'est cet objectif principal qui entraîne, comme nous avons essayé de l'établir, la constitution d'une sphère cosmopolitique.

L'ambition de ces pages est d'analyser le fait que la structure institutionnelle supposée par cette sphère cosmopolitique et qui rend possible la démocratisation de la gouvernance mondiale ne laisse indemnes ni la notion de « citoyenneté » ni la conception classique que la philosophie pouvait se faire de la « citoyenneté mondiale ». En somme, il s'agira d'établir en quel sens la structure institutionnelle déjà évoquée peut permettre de se dire effectivement citoyen du monde, et de mesurer ce que cette effectivité implique sur le plan conceptuel. Lorsque l'on veut considérer en quoi pourrait consister l'effectivité politique de la notion de « citoyenneté mondiale », il y a un certain nombre de préalables à établir car la transposition de l'idée de citoyenneté à différentes échelles politiques ne va pas de soi...

Conclusion - Pages 259 à 262

Dans ce travail, notre ambition était de répondre à la question de savoir quelle est la réalité politique de la notion de citoyenneté mondiale à l'époque contemporaine. La première caractéristique de cette question est qu'elle semble présupposer une nouveauté de l'époque actuelle. La seconde est qu'elle a l'air d'appeler une réponse essentiellement descriptive, comme si la situation était devenue telle qu'une simple description de celle-ci pourrait suffire à faire saillir les contours d'une citoyenneté mondiale effective sur le plan politique. Or nous avons montré que le constat d'une situation de cosmopolitisme ne suffit pas à montrer l'effectivité politique du concept de citoyenneté mondiale, ou plutôt que ce constat portait en lui-même une dimension problématique qu'il a fallu essayer d'élucider. C'était la condition préalable à la défense de notre thèse concernant la consistance du cosmopolitisme politique contemporain dans ses différentes dimensions.

La principale nouveauté de la période moderne et de la période contemporaine n'est pas tant le fait que le cosmopolitisme puisse avoir des implications politiques, mais plutôt le processus de cosmopolitisation à la fois subjective (développement de la conscience cosmopolitique) et objective (développement d'un cosmopolitisme de fait rebattant les cartes du paradigme politique classique qui faisait de l'État l'unique acteur possible à l'échelle internationale). Cette cosmopolitisation modifie le rapport que l'on peut entretenir avec la notion même de citoyenneté mondiale...